

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

OBJET :

**TABLEAU DES EMPLOIS
COMMUNAUX PERMANENTS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 11 juillet 2024

20240037

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOYET Jérôme, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie,

Pouvoirs : BOURGEOIS Rose donne pouvoir à FAVREAU Julien, BRIERE Matthieu donne pouvoir à BOYET Jérôme, DELACOURT Marc donne pouvoir à FAURE Sébastien, GARCIA Nathalie donne pouvoir à PAYRE Raphaël, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à HERVIS Jean-Pierre, GIRARD Jean-Yves donne pouvoir à GRUFFAT Henri, JULLIEN Valérie donne pouvoir à PERINELLE Patricia, LARIVE Bruno donne pouvoir à FRANCOIS Christine, MARQUIS Gérard donne pouvoir à MENUT Brigitte, VERDENET Clotilde donne pouvoir à QUEIREL Elodie,

Secrétaire de Séance : FAVREAU Julien

Date de convocation du Conseil : le 4 juillet 2024

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 13

Pouvoirs : 10

La Maire,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 6 juin 2024,

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20240711-20240037-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Considérant la nécessité de :

- Créer sept cadres d'emploi adjoint technique au poste de surveillance de la cantine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- d'ACCEPTER les propositions du Maire.
- de FIXER le nouveau tableau des emplois permanents de la commune tel qu'indiqué ci-dessous, à compter du 11/07/2024.
- d'AUTORISER le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE						
SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	POSSIBILITE DE POURVOIR L'EMPLOI PAR CONTRACTUEL ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Direction	Directeur général des services	Attaché territorial		1	0	TC
Service Accueil Secrétariat Urbanisme	Agent accueil	Adjoint administratif ou Rédacteur	OUI ou NON	2	0	TC
	Chargé d'urbanisme					
Police municipale	Brigadier-chef principal	Gardien-brigadier ou Brigadier-chef principal de police municipale	NON	1	0	TC
Services techniques	Responsable des services techniques	Agent de maîtrise	OUI ou NON	1	0	TC
	Adjoint technique	Adjoint technique	OUI ou NON	3	1	TC
Service animation	Animatrice	Animateur	OUI ou NON	1	0	TC
	Animateur/trice périscolaire et accueil de loisirs	Adjoint d'animation territorial	OUI ou NON	3	3	TNC
Ecole	ATSEM	ATSEM	OUI ou NON	4	0	TC
Cantine et	Agent	Adjoint		1	0	TNC

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20240711-20240037-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2024

bâtiments communaux	d'entretien	technique	OUI ou NON	1	0	TNC 31h30/semaine
				1	0	TNC 25h00/semaine
Cantine	Agent de restauration	Adjoint technique	OUI ou NON	1	0	TNC 14h00/semaine
Cantine	Agent de restauration	Adjoint technique	OUI ou NON	1	0	TNC 10h00/semaine
	Agent de restauration		OUI ou NON	2	0	TNC 8h00/semaine
	Surveillance cantine		OUI ou NON	2	0	TNC 8h00/semaine
	Agent de restauration		OUI ou NON	1	0	TNC 6h00/semaine

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 11/07/2024

La Maire

Christine FRANÇOIS.



Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20240711-20240037-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2024